



**Note préliminaire à  
l'Écho n°50  
de novembre 1909**

C'est un Écho remarquable car c'est la première fois qu'est cité la future rubrique du "*Le courrier Militaire*" qui fera en partie la célébrité de ce journal...

Les 18 conscrits de la classe 1908 sont tous cités avec leur affectation militaire...

Pour le pèlerinage à Notre-Dame de Rochefort on ne dit pas quel moyen de transport ont utilisé les Barbentanais pour faire ce voyage, c'est dommage...

Comme souvent, l'Écho s'en prend aux écoles "neutres", il faut dire que la laïcité est le péché ultra pour tous les religieux, encore aujourd'hui...

Guy

# ÉCHO DE BARBENTANE

## N°50 de novembre 1909

### Sommaire

- Page 01 = Notre fête du Saint-Rosaire (3 octobre) ;
- Page 03 = Le départ de la Classe 1908, 18 soldats nés en 1888 (26 septembre) ;
- Page 04 = Courrier Militaire ;
- Page 05 = Pèlerinage à Notre-Dame de Rochefort ;
- Page 06 = États religieux ;
- Page 07 = Pacifique ;
- Page 07 = N'oublions pas nos morts, Aimons-les de la bonne manière ;
- Page 08 = Jeanne Vendu, prisonnière des Anglais et prévenue ;
- Page 11 = J' T' crois ;
- Page 12 = Lettre des évêques, lue aux fidèles le 3 octobre 1909;
- Page 13 = Il doit passer devant ;
- Page 13 = Le chapelet du duc de Rohan ;
- Page 14 = Causerie du docteur, la transmission des maladies ;
- Page 15 = Le Prône que je n'ai pas entendu ;
- Page 16 = Page des enfants.

**Autre index** : Baptiste Guyot ; Poly ; Rose Amiel.

**Sources** : collection Odile Ollier-Bolvin

# L'ÉCHO DE BARBENTANE

Petit Bulletin Paroissial

PARAISANT TOUS LES MOIS

*Passer en faisant le bien !*

Conservez chaque numéro

HISTOIRE LOCALE — ÉDUCATION

HYGIÈNE

*Lisez et faites lire*

Aimez-vous les uns les autres !

## Notre Fête du Saint-Rosaire

(3 OCTOBRE)

**M. le Chanoine Bonot. — Les nouvelles Prieures de la Sainte-Vierge.**

Cette fête a été splendide. Les prieures sortantes, Mlles Louise Bérard, Thérèse Bertaud Marie-Louise Raoussat, Thérèse Glénat, Marthe Ginoux, Joséphine Bertaud, qui avaient montré le plus grand zèle, durant toute l'année de leur charge ont tenu à honneur de couronner dignement cette année pour elles historique, et elles y ont parfaitement réussi.

M. le chanoine Bonot, d'Avignon, prédicateur de la journée, célébra la **première Messe**, où le chant de plusieurs beaux cantiques exécuté par nos chères choristes et surtout plusieurs centaines de communions préludèrent de la façon la plus délicieuse et la plus consolante à cette brillante solennité.

**A la messe de 9 heures**, M. le Prédicateur, dans une très heureuse improvisation, fit ressortir ce que contiennent d'odieux et d'infame les modernes lois scolaires, et les projets qui se préparent encore contre la liberté des pères de familles.

Ce discours produisit la plus vive impression sur l'imposant auditoire d'hommes de notre seconde messe dominicale.

**La récitation du Rosaire** eut lieu à 1 heure 1/2, et fut suivie de la réception des **nouvelles prieures** :

Mlles *Jeanne Bérard* (St-Joseph).  
*Julie Sérignan* (Réchaussier).  
*Anna Marteau* (Le Temple).  
*Thérèse Cabassole* (St-Pierre).  
*Alphée Thélène* (rue Neuve).  
*Madeleine Constant* (Réchaussier).

Ces demoiselles ayant pris place dans leur banc respectif, qui a remplacé en janvier dernier, le si peu confortable agencement d'antan, il fut procédé à une cérémonie de véritable installation.

M. le Curé les exhorta à suivre l'exemple de leurs devancières, lesquelles ne méritaient que des éloges car elles n'avaient jamais donné lieu, pendant le cours de leur charge, à un seul reproche, à une seule observation.

Il leur cita aussi, comme modèles à imiter dans leurs fonctions, les autres sacristines et prieures des divers autels...

La conclusion pratique fut que l'autel de la Sainte Vierge doit, par sa propriété impeccable, le

soin et le bon goût de sa décoration, refléter les sentiments de piété et de zèle intelligent des Enfants de Marie aux mains desquelles il est confié.

L'office du soir commença à 3 heures. A l'issue des Vêpres solennelles, M. le chanoine Bonnot monta en chaire.

Son sermon fut une éloquente explication du Rosaire. L'orateur sacré rappela d'abord, dans l'exorde, la célèbre bataille de Lépante remportée, sous le Pontificat de Pie V, au xvi<sup>e</sup> siècle, grâce au saint Rosaire, par la flotte catholique sur celle des Turcs, victoire qui arrêta le torrent de l'invasion musulmane, menaçant alors l'Europe et la chrétienté. Puis il montra dans un commentaire plein d'onction et de fortes pensées, comment cette prière, que nous regardons trop souvent comme la prière des simples, se transforme en un sublime abrégé de l'Évangile par la méditation des quinze mystères.

La résolution, inspirée à chacun de nous de réciter désormais, avec autant de fidélité que de piété, son chapelet ou son rosaire, découlait comme de source de ce magnifique discours.

Une réception d'enfants de Marie était marquée au programme de la fête. C'est une exception de faveur, une dérogation à l'usage, car ordinairement la réception a lieu pour la clôture de la retraite de l'Immaculée.

Non moins de onze répondirent à l'appel et vinrent se ranger devant le sanctuaire, accompagnées et assistées des Prieures.

Ce sont: Mlles Thérèse Rouqueirol, qui en son nom et au

nom de ses compagnes prononça l'acte de consécration à la Très Sainte Vierge, Claire Thélène, Louise Mus, Marie Ginoux, Marie Fiéloux, Henriette Raousset, Marguerite Bérard, Fanny Bérard, Jeanne Gabriel, Marie Rey et Henriette Vernet.

L'abbé Verdier, chapelain au château d'Andigné, présida la **Procession**.

Le cortège sortit de l'église, avec beaucoup d'ordre, de silence et de recueillement.

L'affluence considérable, l'Harmonie gauloise, par ses harmonieux accords, nos choristes par leurs cantiques mélodieux, nos Prieures portant la statue de la sainte Vierge, et vêtues de blanc, ainsi que les autres enfants de Marie, complétaient l'ensemble de cette suave et imposante manifestation.

Au Salut, après des motets très bien exécutés par le chœur paroissial, le grand *Tantum ergo* de nos solennités fut accompagné par la musique.

Notons la distribution des pains bénits à tous les offices par les soins des prieures et le bouquet offert et le compliment dit par l'une d'elles, Mlle Thérèse Glénat, à M. le prédicateur, avant son départ.

Què d'espérances dans cette célébration du premier dimanche d'octobre! La Reine du Très-Saint Rosaire, peut-elle ne point bénir une cité, une paroisse où elle est ainsi aimée et honorée?



## Le départ de la Classe

(De l'Eclair de Montpellier)

La messe de départ des conscrits a été dite le dimanche 26 septembre à 9 heures. Ils étaient dix huit, disposés sur trois rangs, à la place d'honneur qui leur été réservée. Une foule de parents et d'amis assistaient à cette touchante cérémonie.

Après l'Evangile, M. le curé a pris la parole et a fait entendre à nos futurs défenseurs de la patrie d'éloquentes paroles chrétiennes et patriotiques, qui ont été religieusement écoutées et qui seront pour nos jeunes gens, un puissant réconfort aux heures souvent critiques de la vie de caserne.

L'orateur a été bien inspiré, quand il leur a dit : « Vous vous appellerez les conscrits de Jeanne d'Arc, puisque vous entrez au régiment en l'année de la béatification de notre héroïne, et si les noms de Jésus Maria, inscrits sur l'oriflamme de Jeanne ne se lisent pas sur le drapeau du régiment, vous les garderez précieusement gravés dans votre cœur ! »

Pour rappeler le souvenir de la patrie absente, M. le curé a promis à nos jeunes compatriotes de leur envoyer, chaque mois, le petit et très intéressant « Echo de Barbentane », qui leur donnera du pays les nouvelles souvent heureuses, et quelquefois, hélas ! tristes, mais toujours attrayantes.

Et maintenant chers amis, partez ! Pour vous défendre des ennemis de votre âme, vous avez une arme toujours victorieuse, si vous la tenez en parfait état de

conservation, c'est la Religion. Dans les moments difficiles de la vie, rappelez-vous votre éducation chrétienne, les bons conseils de vos excellents parents, les exhortations de vos prêtres dévoués et, munis d'un tel bagage, vous accomplirez allègrement le devoir militaire qui, bien compris, est une école d'abnégation, de soumission, d'obéissance, vertus difficiles à pratiquer quand on est incrédule, mais d'un usage facile et tout naturel chez les chrétiens.

## Répartition

Glénat Pierre, Chambéry, 4<sup>m</sup>e dragons, 3<sup>e</sup> escadron, 4<sup>e</sup> peloton.

Glénat Léon-Honoré, Corse, Bastia, 163<sup>e</sup> d'infanterie.

Trichelieu Aimé-Auguste, Menton, 27<sup>e</sup> chasseurs alpins.

Bodi Louis, Tunis, manutention de boulangerie.

Bon Jean-Marie, Ajaccio (Corse) 163<sup>e</sup>.

Mourét Pierre, Marseille, 141<sup>e</sup>.

Vernet Jean-Marie. Michel Urbain et Ardigier Pierre. Gap, 17<sup>e</sup> d'Infanterie.

Bertaud Adrien, Afrique-Bône, 5<sup>e</sup> train des équipages.

Ollier Louis, Tunis, manutention de boulangerie.

Ayme Louis, Nice, 19<sup>e</sup> d'artillerie.

Guyot Jean-Baptiste, Afrique-Sétif, 3<sup>e</sup> chasseurs.

Mourrin François et Constant Jean-Marie, Grasse, 23<sup>e</sup> Alpains.

George Etienne, Nîmes, 19<sup>e</sup> d'artillerie.

Mus Paul, Nice, 7<sup>e</sup> génie.

Laurent Pierre, Nîmes, 38<sup>e</sup> d'artillerie.

## COURRIER MILITAIRE

### A nos bien-aimés les Bleus.

Mes chers amis, encore trois mots, une *demande* à vous adresser, un *conseil* à vous donner, un *avis* pour vos parents.

1° Je vous annonce d'abord que j'ouvre, dès aujourd'hui, une chronique nouvelle dans notre petit *Echo*, qui vous parviendra régulièrement — et je vous *demande* de devenir vous-mêmes les rédacteurs de cette chronique. Voici comment : que chacun de vous *m'écrive* quelques lignes, *les derniers jours de chaque mois*, en me donnant des nouvelles de sa santé et quelques détails intéressants sur son métier de soldat. Je disposerai et abrègerai cette correspondance, sous la rubrique ci-dessus : *Courrier Militaire*.

« *L'Echo* » vous procurera ainsi toutes les fois que vous aurez le plaisir de le recevoir, cet autre plaisir très appréciable d'y trouver des nouvelles, les uns des autres. Vous pourrez même le prendre pour intermédiaire, et par lui correspondre entre vous.

Vous n'aurez qu'à m'adresser directement questions et réponses, que j'insérerai volontiers.

A bientôt donc votre petite lettre mensuelle.

J'y compte.

2° Afin de vous assurer d'avance, les secours religieux, en cas de maladie ou d'accident, je vous *conseille* de rédiger en double *exemplaire*, la demande suivante :

MES VOLONTÉS EN CAS DE MALADIE  
OU D'ACCIDENT

Je, soussigné ..... soldat

ou marin au .... Rgt d.....  
n° matricule ....., réclame conformément aux circulaires du 15 Novembre 1905 et du 24 Janvier 1906, l'assistance d'un prêtre de la religion catholique pour le cas où je serai blessé ou malade, à l'hôpital ou ailleurs, afin de pouvoir accomplir tous les devoirs de ma conscience.

A ....., le ..... 19..

SIGNATURE :

Un exemplaire de cette demande devra être *épinglé* dans votre *livret militaire* ou dans votre *paquetage*, de façon à être trouvé facilement en cas d'accident.

Remettre l'autre exemplaire au prêtre chargé du soin religieux des soldats, ou à un *camarade sur*.

3° **Avis aux parents.** — S'assurer que leurs enfants soldats ont bien pris les précautions ci-dessus indiquées.

En cas de maladie de leurs enfants, aller voir ceux-ci tout de suite s'ils le peuvent, et réclamer pour eux *sans crainte ni hésitation* la visite d'un prêtre.

Nous leur rappelons qu'ils peuvent, pour l'aller et le retour, *bénéficier du tarif de demi-place*, à condition de présenter au guichet de la gare l'avis de maladie grave en voyé par l'hôpital, visé par le maire, pour l'aller, par le médecin chef pour le retour.

S'ils ne peuvent faire le voyage, nous leur conseillons d'écrire ou de faire écrire au prêtre chargé du soin religieux des soldats. Il en existe un dans toutes les villes de garnison.

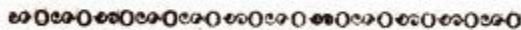
Petit soldat, à 20 ans, on ne songe pas à mourir, et cependant que de soldats meurent en temps de paix, soit à la suite d'un acci-

dent de service, soit à l'hôpital, de maladie !

Sois donc muni des deux billets nécessaires. Que Dieu, mes chers amis, vous garde cette bonne santé du pays natal pendant vos deux années de service, et qu'il vous rende à vos parents et à vos amis, sans que ni le corps ni l'âme aient eu rien à souffrir.

Cordialement à vous,

A. GUIGUES,  
Curé.



## PÈLERINAGE à Notre-Dame de Rochefort

### Paroisses de Barbentane et de Montfrin

Nous empruntons le récit de notre belle journée de Rochefort du 5 octobre dernier à l'*Eclair de Montpellier* du 7, récit publié sous la signature d'un aimable correspondant de Montfrin.

Nous ne saurions mieux dire : « J'ai assisté, mardi dernier, au sanctuaire de Rochefort à une imposante manifestation de la foi chrétienne, et je croirais manquer à mon devoir de journaliste si je ne traduisait pas les impressions et l'enseignement d'une haute portée morale, qui se dégagent de cette solennité ! Barbentane et Montfrin se trouvaient donc en pèlerinage à Notre-Dame de Rochefort. Voilà deux villes, par exemple, dans lesquelles les sentiments religieux ont une étendue d'interprétation toute différente. L'une vaillante, pieuse, chrétienne au plus haut point

et toujours prête à combattre pour le maintien des principes sacrés de la Provence traditionnelle ; l'autre — mon Dieu, avouons-nous — pieuse dans le fond mais dépourvue de toute manifestation apparente !

Il y a cependant encore de bons chrétiens dans notre chère paroisse de Montfrin, et la sainte journée que j'ai partagée avec eux en est le meilleur témoignage.

Terminant ce préambule, qui m'a paru nécessaire, je passe, sans transition aucune, au compte rendu proprement dit :

Dès la première heure, le temps, qui paraissait incertain, s'éclaircit tout à coup, pendant que les cloches du sanctuaire jetant dans les airs leur carillon sacré, annonçaient l'arrivée des pèlerins. Spectacle grandiose et impressionnant pour les âmes qui s'émeuvent de ces manifestations, si éloquentes en leur simplicité ! L'on voit alors une grappe humaine grimper la route qui serpente sur la côte de la sainte montagne. Ce sont des chants de joie, des cantiques d'allégresse, célébrant, dans leur ensemble, les vertus de la Vierge miraculeuse.

Aux pèlerins de Montfrin, qui arrivent à 8 heures, se joignent bientôt ceux de Barbentane — la ville héroïque — au nombre d'environ 150, et l'on assiste ensemble à la messe de communion, pendant laquelle les choristes barbantaises, sous la direction autorisée de Mlle Aubanel, exécutent plusieurs cantiques d'un très bel effet.

Nous voici à la grand'messe, après laquelle aura lieu immédiatement le Chemin de Croix pour la paroisse de Barbentane.

C'est à M. le Curé Souchon qu'est échu l'honneur de la célébration solennelle du St-Sacrifice, M. le Curé Guigues ayant dit la messe précédente.

La voix puissante de l'officiant qui se prête admirablement à cette circonstance fait résonner les nefs de la vaste église.

Vient ensuite la partie musicale, qui est très chargée. Sous la haute direction de M. Edouard Thibaut, autant aimable que compétent, les choristes de Montfrin exécutent avec le brio qui leur sert de caractéristique, les différentes parties de la messe de Battman. Après l'Evangile, un des meilleurs orateurs parmi les distingués Révérends Pères, gardiens du sanctuaire, prononce, dans une brillante improvisation, une trop courte allocution, au cours de laquelle, après avoir souhaité la bienvenue aux pèlerins et rappelé son passage à Montfrin, en 1906, il exalte et développe les mérites de la Vierge de Rochefort.

Voici l'heure de la cérémonie finale : les vêpres solennelles. Notre curé, infatigable et dévoué, assume la tâche de chantre ; M. le Curé de Barbentane, préside la cérémonie et notre pasteur donne la bénédiction du T. S.-Sacrament. Pour cette dernière cérémonie, les chorales des deux paroisses sont, cette fois, réunies. C'est successivement, l'« Ave Maria Stella », exécuté avec un ensemble parfait ; l'« O Salutaris » de Saint Saëns, très bien compris et admirablement interprété par Mlle Hélène Coulomb, et le « Tantum ergo », de Gounod, chœur d'ensemble. A l'issue des vêpres, nous signalerons l'« O Sanctissima », délicieu-

sement chanté par deux gracieuses Barbentanaïses, et la cantate finale, exécutée par les choristes de Barbentane et pour laquelle nous décernerons une mention toute spéciale à Mlles Marie Bérard et Alphée Thélène.

Après les récitations des prières d'usage, la foule quitte le sanctuaire et regagne les voitures et autos qui, avec leur longue traînée poussiéreuse, vont emporter les pèlerins à destination. Il est exactement quatre heures lorsque le départ s'effectue ; l'horizon commence déjà à se voiler et, pendant que les pèlerins des deux paroisses échangent réciproquement des témoignages d'amitié, provoqués par un séjour éphémère, la cloche du sanctuaire, de sa voix, devenue maintenant lugubre, adresse aux pèlerins un dernier adieu ! — Marius Mouton.

#### Vocations Ecclésiastiques

A l'occasion de la retraite pastorale, par l'intermédiaire de M. le vicaire, M. le Curé a fait parvenir à l'Archevêché, pour l'œuvre des séminaires, la somme de 64 francs, montant des cotisations de 1909.

\*\*\*\*\*

#### BAPTEMES

##### Septembre

19. Sicard Joseph-Jean-Marie.

*Parrain* : Georges-Joseph Girard.

*Marraine* : Marie Girard.

28. Amiel Rose. (Réchaussier)

*Parrain* : Hilaire Amiel.

*Marraine* : Rosine Boyer, épouse Erisson.

##### Octobre

4. Chauvet Fernand, Joseph (quartier de la Gare).

*Parrain* : Joseph Chauvet.

*Marraine* : Toussana Barthélemy.



## PACIFIQUE!

**J'**AI rencontré l'autre jour à Pau un réfugié espagnol; il a bien voulu me faire l'honneur d'une interview que je transcris pour les lecteurs du Bulletin paroissial:

Moi. — Ainsi vous avez abandonné votre patrie?

Lui. — Oui, parce que je suis un homme pacifique. On voulait me faire faire la guerre. Voyez-vous çà? On voulait me faire tuer mes semblables?

Moi. — Les Marocains?

Lui. — Oui, et comme j'ai horreur du sang versé...

Moi. — Eux aussi, sans doute?

Lui. — C'est leur affaire. Moi, j'abhorre le carnage. Je me suis sauvé.

Moi. — Comme çà? Sans difficulté?

Lui. — Pas tout à fait. Il a bien fallu quelques efforts. Mais rien ne coûte pour échapper à ces ordres barbares, quand on est pacifique.

Moi. — Racontez-moi çà.

Lui. — Quand nous avons été réunis aux autres réservistes à Barcelone, nous avons d'abord jeté nos armes.

Moi. — C'est logique.

Lui. — Alors la police a voulu nous arrêter.

Moi. — Et, en hommes pacifiques, vous vous êtes laissé faire?

Lui. — Ah zut! nous avons vite ramassé nos fusils et nous avons tiré sur la police.

Moi. — C'est pousser loin l'horreur du sang versé!

Lui. — Après, on a fait venir contre nous des troupes régulières. Nous avons dressé des barri-

cadés et nous nous sommes battus comme des lions pendant deux jours et deux nuits.

Moi. — Mais il me semble...

Lui. — Nous manquions de vivres; aussi nous avons pillé toutes les boutiques du voisinage.

Moi. — Cela vaut mieux que de razzier les Riffains?

Lui. — Et puis, comme tout çà, c'est la faute des moines...

Moi. — Croyez-vous?

Lui. — C'est évident. Donc nous avons mis le feu à tous les couvents.

Moi. — Cela vaut mieux que d'incendier les douars?

Lui. — Enfin, quand nous avons été vaincus, nous nous sommes sauvés dans la montagne. Mais il a fallu passer sur le corps des gendarmes. Pour ma part, j'en ai tué au moins trois.

Moi. — C'est admirable!

Lui. — Et me voici en France, où j'espère bien trouver vite un bon emploi, grâce à mon pacifisme.

Moi. — Et à votre évidente horreur du sang versé:

(D'après le *Bas de laine.*)

**N'oublions pas nos morts;**

**Aimons-les de la bonne manière :**

*Prions d'un cœur pur,*

*Vivons en vrais Chrétiens,*

*C'est le moyen de leur faire du bien.*

*C'est le sûr moyen de les revoir.*

*« Aujourd'hui, moi ! »*

*« Demain, toi ! »*

*On meurt comme on a vécu.*

**La mort vient comme un voleur.**

## Jeanne vendue

prisonnière des Anglais et prévenue

**J**EANNE, prisonnière de Jean de Luxembourg, fut détenue trois mois en son château de Beaulieu, puis transférée au donjon de Beurevoir, près de Cambrai. C'est de là que, malgré les conseils de ses saintes, elle tenta de s'évader pour ne point tomber entre les mains des Anglais. Dieu, qui voulait en faire une martyre, permit que son échelle de cordes se rompît; elle tomba de haut, et passa pour morte; mais ses saintes, après de douces remontrances, la réconfortèrent et la guérirent.

Entre temps, Jean de Luxembourg la vendait aux Anglais (novembre 1430), qui la transportèrent à Rouen, malgré les revendications de l'Inquisiteur et de l'Université, qui la voulaient à Paris.

Or, le plan des Anglais était d'une malice infernale: prendre Jeanne et la faire disparaître était trop peu; il leur fallait la prendre par le moyen d'une Eglise à leur dévotion, la faire juger par elle, la faire diffamer par des juges ecclésiastiques et enfin condamner au supplice comme une excommuniée dangereuse. Pierre Cauchon fut leur homme à tout faire. Evêque **schismatique**, chassé de son diocèse, **vendu** à l'Anglais à cause de ses ambitions et de ses rancunes contre la Pucelle, candidat au siège de Rouen, il fut délégué à Jean de Luxembourg pour réclamer Jeanne comme appartenant à sa juridiction. Un évêque n'offre pas d'argent

pour juger ses sujets; Cauchon dût payer 10.000 écus d'or pour affirmer ses droits, et la somme fut offerte au nom de l'Angleterre.

On aurait pu acheter la Pucelle beaucoup moins cher, car ni Charles VII, ni sa cour, ni son clergé ne manifestèrent la moindre velléité de concurrence; Jeanne était bien vendue et abandonnée, comme le Maître, par ses meilleurs amis.

On l'enferma en prison anglaise, d'abord dans une cage de fer, puis couverte de chaînes, sous la surveillance d'odieux soldats qui lui firent regretter sa cage; désormais elle devina son sort: «*Je sais bien que ces Anglais me feront mourir, croyant après ma mort gagner le royaume de France; mais quand ils seraient 100.000 Godons plus qu'ils ne sont, ils n'auront pas le royaume.*»

Cauchon forma lui-même son tribunal. Le promoteur fut Jean d'Estivet, son âme damnée; les assesseurs étaient gens en renom de l'Université ou du clergé, mais tous acquis aux Anglais, car aucun clerc de la vraie Eglise de France ne fut admis, malgré les réclamations de Jeanne. Plusieurs acceptèrent avec répugnance leur triste rôle, mais plusieurs aussi se distinguèrent par leur cynisme, tels Nicolas Loyseleur et Nicole Midi.

Dans ce tribunal, pas un Anglais, sinon aux embrasures des fenêtres et derrière les tentures; mais il n'est personne qui n'accepte ou subisse la main de l'Anglais. L'Anglais paie ses juges, tant par jour: s'ils travaillent mal on diminue les gages, ou bien on les menace de les jeter à la rivière.

Du 21 février au 3 mars 1431,



*Œuvre du sculpteur lyonnais POLY.*

### **JEANNE REÇOIT SON ÉPÉE**

il y eut six interrogatoires publics; mais, comme l'innocence de l'accusée ressortait trop de ses réponses, et la fourberie des juges ne pouvant s'exercer à l'aise, on les remplaça par des séances à huis clos dans l'intérieur du château, où Jeanne privée de tout conseil eut à se débattre contre

les perfidies habiles de gens décidés à la perdre.

Quelques-unes des répliques de Jeanne sont à cueillir dans cette très longue suite de questions et de réponses.

Sur Saint Michel et ses anges: «*Je les ai vus des yeux de mon corps aussi bien que je vous vois,*

et quand ils s'éloignaient de moi je pleurais et j'aurais bien voulu qu'ils m'emportassent.»

Sur ses dernières révélations : « Elles m'ont dit (les voix) de vous répondre hardiment... Vous dites que vous êtes mon juge; prenez bien garde à ce que vous faites, parce qu'en vérité je suis envoyée de Dieu et vous vous mettez en grand danger.»

Sur son état de grâce: « Si je n'y suis Dieu veuille m'y remettre; si j'y suis Dieu veuille m'y garder.»

Sur son habit d'homme, question capitale: « Je ne l'ai pris que par le commandement de Dieu et des anges et non par le conseil d'aucun homme au monde.»

Sur son épée — sa bonne épée excellente pour « bonnes buffes » et « bons torchons »: « J'aime beaucoup plus, quarante fois plus la bannière que l'épée... et je n'ai jamais tué personne. »

Et quant à la vertu de son étendard: « De la victoire de l'étendard ou de moi, c'était tout à Notre-Seigneur et non ailleurs.»

Sur les Anglais de France: « Avant sept ans ils éprouveront plus grand dommage qu'ils aient jamais eu en France, et ce sera par une grande victoire que Dieu enverra. » Cinq ans après, les Anglais avaient quitté la France.

Sur sa délivrance: « Elles m'ont dit (les voix) que le roi sera rétabli, que ses ennemis le veuillent ou non, et elles m'ont promis de me conduire en paradis... Je ne sais quand je serai délivrée; reprenez-m'en dans trois mois et je vous répondrai. » On est au 1<sup>er</sup> mars; le 30 mai elle s'en allait au ciel.

— « Ce que mes voix me disent le plus, c'est que je serai délivrée par grande victoire, et elles ajoutent: Prends tout en gré et ne te soucie

de ton martyre, tu t'en viendras enfin en royaume du paradis. »

Sur sa soumission à l'Eglise: « Je m'en rapporte à Notre-Seigneur et à Notre-Dame et à tous les bénoits saints et saintes du paradis. Il m'est avis que c'est tout un de Notre-Seigneur et de l'Eglise et qu'on n'en doit pas faire de difficulté... » Et quant au Pape: « Menez-moi devant lui et je répondrai tout ce que je devrai répondre. »

Les historiens ont fait justice de cette odieuse instruction du procès de Jeanne. Des enquêtes indispensables furent omises, celles qui furent faites outrageusement altérées, les interrogatoires faussés au procès-verbal, et le procès-verbal non communiqué aux consultants. Le greffier MANCHON fut menacé de mort s'il ne contresignait pas ces omissions et ces erreurs, et l'huissier MASSIEU, trop honnête pour trouver Jeanne coupable, reçut avis de Cauchon qu'on lui ferait boire de l'eau de Seine plus que de raison.

Jean Lohier, clerk de grand renom, mandé pour donner son avis sur le procès commencé, déclara qu'il ne valait rien à cause du huis clos, du manque de liberté des juges, de l'absence du roi de France, de la non-communication des articles à l'accusée et aux assesseurs, du refus d'un conseil fait à Jeanne, etc. Sur ce il se cacha et fit bien, car P. Cauchon avait donné ordre de le jeter dans la Seine.

Et l'évêque poursuivit son œuvre.

F. C.



## « J' T' CROIS »

— Ah! je lui en ai bouché un coin!

— ...

— Oui, à mon prof! Est-ce qu'il ne s'imaginait pas de m'imposer un dogme!

— Comment, un dogme? ton professeur? Tu me renverses, Black. — Je t'ai choisi un lycée archi-laïc; je t'ai élevé en dehors de toute superstition; je t'ai même donné un nom peu commun, un nom que n'a jamais porté un saint... Et tu me dis qu'il voulait t'imposer un dogme? Ah! mais, on va le faire marcher, ce clérical... Dis-moi seulement de quoi il retourne.



— C'était en dictée. J'avais écrit *atmosphère* avec un *f*. — « Mauvais point. — Pourquoi? — Parce que, qu'il me dit, c'est la règle, l'usage. — C'tte blague, que je lui fais, personne n'a le droit de m'imposer une manière d'écrire contre ma raison. Vos règles de grammaire sont des conventions vieilles de quelques siècles, des dogmes dont nous devons nous affranchir... »

— Et que t'a-t-il répondu?

— Rien, il me regardait avec épatement.

— Et tes camarades?

— Ils se tordaient.

— Tu as été tout de même un peu loin. Ton professeur avait raison: l'usage a peu à peu fixé la langue.

— L'usage, balançoire! Je respecte trop ma raison indépendante pour l'incliner devant une telle superstition. — Tu m'as appris à rejeter les dogmes, *quand ils gênent*, bien qu'ils crèvent les yeux, comme par exemple l'existence de Dieu. Et tu veux que j'accepte l'usage, la tradition!!! Ah! pas de ça. Je suis logique. — Ainsi, pourquoi écrire *ficelle* avec un *f*? Et si je veux l'écrire avec un *g*, remplacer l'*i* par *a*, le *c* par *m*?

— Sans doute, tu es libre, mon fils. J'admire ta fière indépendance... Seulement tu ne pourras plus te faire comprendre de tes semblables, si tu écris *gamelle* pour *ficelle*!

— J'imposerai ma manière d'écrire, quand je serai ministre.

— Diantre, on criera à la tyrannie... et il ne manquera pas de gens pour te traiter de fou.

— Ça, c'est le dernier de mes soucis, pourvu que ma raison soit libre et qu'on ne m'impose rien qui me gêne.

— Tu... tu... me dépasses, Black.

— J'te crois.

## La lettre des Evêques

lue aux fidèles le 3 octobre 1909

—><—  
Nous avons entendu lecture de cette lettre, qui nous a instruits et réconfortés.

En voici un résumé, à l'usage de ceux qui ne l'ont pas encore lue.

\*\*\*

« C'est à vous, pères et mères, que les enfants appartiennent; et c'est vous qui, après leur avoir donné la vie du corps, avez le droit imprescriptible de les initier à la vie de l'âme. — Dans l'œuvre de l'éducation, l'Etat peut vous aider et vous suppléer, mais non vous supplanter...

« La mission d'éducateurs qui vous incombe, vous pouvez l'accomplir par vous-mêmes ou par d'autres, et, comme vous la confiez d'ordinaire à l'école, il nous paraît très opportun, à cause des conflits de l'heure présente, de vous rappeler quels sont vos droits et vos devoirs... »

### I

#### Les parents ont le droit et le devoir de choisir une école conforme à leurs croyances

« On distingue, sous le régime scolaire en vigueur dans notre pays, deux sortes d'écoles :

« L'ÉCOLE LIBRE OU CHRÉTIENNE: Celle où le maître possède, avec les aptitudes pédagogiques nécessaires, le bonheur de croire et le courage de vivre selon sa croyance..., inscrit, au premier rang dans ses programmes, la science religieuse, place entre les mains de ses élèves des livres d'une orthodoxie parfaite... »

« Cette école, vos enfants de-

vraient la rencontrer partout, et l'Etat serait tenu, en bonne justice, de la mettre à la disposition des familles...

« L'ÉCOLE PUBLIQUE OU NEUTRE. Il y a environ trente ans que, par une déplorable erreur ou par un dessin perfide, fut introduit dans nos lois scolaires le principe de la neutralité religieuse... »

Neutralité condamnée par l'Eglise, à toutes les époques, pour tous les pays.

« Cette école neutre existe partout dans notre pays... Vous est-il permis de l'adopter?... »

« C'est un devoir rigoureux partout où il existe une école chrétienne, d'y envoyer vos enfants, à moins qu'un grave dommage ne doive en résulter pour eux ou pour vous.

« L'Eglise défend de fréquenter l'école neutre à cause des périls que la foi et la vertu des enfants y rencontrent... »

« L'Eglise tolère qu'on la fréquente quand il y a des motifs sérieux de le faire; à deux conditions: que rien dans cette école ne puisse porter atteinte à la conscience de l'enfant; que les parents et les prêtres suppléent à l'instruction et à la formation religieuses... »

#### Obligation sous peine de faute grave.

« Il ne serait pas permis d'absoudre, au tribunal de la pénitence, les parents qui, avertis de leur devoir, négligeraient de le remplir. »

### II

#### Les parents ont le droit et le devoir de surveiller l'école

« Il faut que vous connaissiez les maîtres qui la dirigent et l'enseignement qu'ils y donnent. Rien

de ce qui est mis *entre les mains* et *sous les yeux* de vos enfants ne doit échapper à votre sollicitude... »

Les Evêques encouragent les **associations** de pères de famille.

Ils condamnent certains **manuels** (dont nous donnerons la liste au prochain numéro).

« Si vous venez à découvrir que l'école, au lieu de rester neutre, n'est plus, suivant une définition célèbre, qu'un moule où l'on jette un fils de chrétien pour qu'il s'en échappe un renégat, vous n'hésitez pas à en retirer promptement vos fils et vos filles... »

Les Evêques se déclarent prêts à tout souffrir pour aider les parents.

\* \* \*

*Ces quelques extraits ne peuvent donner une idée juste de la lettre de Nos Seigneurs les Evêques.*

*Nous supplions tous les chrétiens, tous les hommes de bonne foi, de lire cette importante lettre en son entier.*

— — — — —

### Il doit passer avant nous

A Constantinople, pendant la procession du Saint Sacrement, un Français étourdi, le chapeau sur la tête, cherche à traverser la procession en avant du dais sous lequel rayonne l'ostensoir. Aussitôt un soldat turc l'arrête et lui dit : « Es-tu chrétien ? — Bien sûr que je suis chrétien ! — Eh bien ! puisque tu es chrétien, reprend le soldat avec dignité, laisse passer ton Dieu le premier. Toi tu passeras ensuite. »

Quelle leçon donnée à un baptisé par un infidèle !

### Le chapelet du duc de Rohan

— — — — —

SANS se faire une spécialité de la dévotion, Napoléon I<sup>er</sup> en avait conservé des idées assez nettes, par suite de l'instruction religieuse qu'il avait reçue dans son enfance et sa jeunesse. Or, au temps de sa plus grande prospérité, alors qu'il faisait jouer Talma devant un parterre de rois, il était un jour au théâtre, à Paris, assisté d'un page qu'il affectionnait et qu'il voulait attacher à sa fortune : le duc de Rohan-Chabot, prince de Léon.

L'empereur suivait le spectacle d'un air distrait et examinait l'assistance. Ses yeux s'arrêtèrent à plusieurs reprises sur le jeune duc, qui avait l'air de réfléchir et de s'occuper assez peu de ce qui se passait sur la scène. Il tenait obstinément les mains cachées sous une fourrure pliée sur ses genoux. Tout à coup l'empereur se penche, plonge rapidement sa main droite sous la fourrure et en retire... un chapelet, que le page égrénait dans ses doigts.

A cette époque, un pareil objet n'était guère en honneur ; le page s'attendait donc à une verte semonce.

« Ah ! Auguste, je vous y prends, dit Napoléon au jeune duc tout confus. Eh bien ! cela me fait plaisir ; vous êtes au-dessus de ces fadaïses de la scène ; vous avez du cœur ; un jour, vous serez un homme. »

Et il lui rendit son chapelet, en lui disant :

« Continuez, je ne vous dérangerai plus. »

Les témoins de l'aventure n'osèrent pas rire en entendant par-





## Le Prône que je n'ai pas entendu

### Dieu en vain tu ne jureras

**D**IEU a fait un commandement spécial pour assurer le respect dû à son Nom: *Tu n'emploieras jamais le nom de Dieu EN VAIN.* Rien de plus naturel.

Le nom et la personne ne font qu'un. Un homme se regarde comme outragé quand son nom est bafoué, déconsidéré ou ridiculisé. Cela est plus vrai encore pour Dieu, dont la nature spirituelle échappe à toute atteinte personnelle. Invisible et insaisissable, Dieu ne peut être attaqué que dans son Nom. Voilà pourquoi il tient à ce qu'on le respecte. Dans l'unique prière qu'il nous a enseignée, Jésus-Christ place sur nos lèvres cette invocation: *Notre Père, que votre Nom soit sanctifié...*; et c'est Lui aussi qui nous a appris à baptiser et à prier *au Nom* du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Les noms de Dieu sont nombreux. Nous l'appelons: *l'Être suprême, la Divinité, le Très-Haut, l'Éternel, l'Infini, le Tout-Puisant, le Créateur, le Seigneur, la Providence, la Trinité.*

Mais son vrai nom, son nom incommunicable, c'est *Dieu*, c'est le *bon Dieu*.

Newton, le grand Newton, ne prononçait jamais ce Nom sacré sans se découvrir. Et c'est ce Nom que les blasphémateurs choi-

sissent pour exhaler leur haine ou leur colère!...

Heureusement, il n'y a plus aujourd'hui que les gens grossiers qui prononcent des juréments semblables: on ne les entend jamais sur les lèvres des personnes bien élevées.

Mais il n'est pas rare, même dans la bonne société, de rencontrer le blasphème élégant, le blasphème littéraire et ganté, qui accompagne les fumées du londrès ou du champagne.

Sous quelque forme qu'elle se présente, la parole blasphématoire, injurieuse à Dieu, doit être bannie de nos conversations.

Celui qui n'a pas la foi doit respecter celle des autres!...

Il y a même une certaine profanation à prononcer trop fréquemment dans la conversation le saint Nom de Dieu, l'abus que font certaines personnes pieuses du saint Nom de Jésus, par exemple, est souvent fort déplacé.

Prononçons fréquemment le Nom béni du Sauveur *dans nos conversations avec Dieu*, puisque Notre-Seigneur a dit: « Tout ce que vous demanderez à mon Père *en mon Nom*, il vous l'accordera. » Mais soyons-en sobres dans nos conversations *avec les hommes*, parce que rien n'est saint comme le Nom du Seigneur. F. J.

# Page des Enfants

## En deuxième année.

*Vous connaissez déjà la première partie du catéchisme.*

*Essayez de la réciter parfaitement et même mot à mot, à l'aide de ce canevas, que nous continuerons les mois suivants.*

Que faut-il pour être chrétien, bon chrétien?

**Doctrine chrétienne:** De qui l'avons-nous reçue? comment se divise-t-elle? où l'apprend-on? — Nécessité du catéchisme.

1<sup>re</sup> PARTIE : VÉRITÉS QU'IL FAUT CROIRE. — Où sont-elles contenues?

**CREDO.** Qui l'a composé? que contient-il? récitez-le par articles. — Faites le signe de la croix et montrez qu'il est l'abrégé du Symbole; dites sa triple vertu, quand faut-il le faire?

**ETUDE DU CREDO.** (Dieu: Père, Fils, St-Esprit; l'Eglise; nos fins dernières).

**Je crois en Dieu.** Première vérité (trois preuves). Dites ce que vous savez sur Dieu: les cinq mots du catéchisme, la providence..., l'œil..., la présence de Dieu.

**Le PERE tout-puissant.** MYSTÈRE: Qu'est-ce que?... (Objection: je ne comprends pas, donc je ne crois pas); combien? les trois principaux.

Le premier: LA SAINTE TRINITÉ, un seul Dieu en trois personnes. Nommez-les; sont-elles distinctes, égales?

**Créateur du ciel et de la terre.** Racontez la création en 6 jours; les plus parfaites créatures.

1<sup>o</sup> LES ANGES. Qu'est-ce que?... créés dans quel état? plus tard bons et mauvais, pourquoi? — Etat des mauvais, leur nom, leurs rapports avec nous. Etat des bons, leurs rapports avec nous; notre double devoir à l'égard de l'ange gardien.

2<sup>o</sup> L'HOMME. Qu'est-ce que?... (raisonnable).

L'âme. Qu'est-ce que?... (Expliquez: esprit, immortel, ressemblance de Dieu).

Pourquoi l'homme a-t-il été créé?

Histoire d'Adam et d'Eve: leur création, leur descendance, leur état d'âme et de corps à la création, où habitaient-ils? (défense de Dieu, pourquoi?), leur désobéissance, leur tentateur, leur châtiment (six peines).

Conséquence de ce péché pour les descendants (la Ste Vierge). Subissons-nous toujours les six peines? — Le Sauveur promis.

## Solutions d'Octobre

*Acrostiche:* Fraise, Cerise.

*Logogriphe:* Rare, Are.

## Métagramme

Devinez, j'ai cinq pieds, mais quatre pour bondir;  
Si quatre fois l'on change et transforme ma tête,  
Je me métamorphose et deviens à loisir;  
Un état que toujours on recherche et l'on fête,  
De consolation le compagnon banal,  
La demeure d'un animal,  
Et le nom familier d'un aliment frugal.

## Devinettes

Quel est le moyen le plus rapide d'aller de Marseille à Paris?

Quel est le vin le plus utile aux matelots?

Quelle différence entre un général et un moulin?

Quelles sont les femmes qui n'ont point besoin de pendules?